

Projet de délibération modifié

(les modifications par rapport à la version initiale apparaissent **en gras**)

Sur proposition de la commission des solidarités, et en accord avec la commission de l'économie, de l'emploi et du tourisme, le Conseil Général :

- *approuve le principe du soutien à des expérimentations opérationnelles de solutions de lien social à destination de 200 personnes âgées réparties sur l'ensemble du territoire bas-rhinois*
- *décide d'affecter à la mise en œuvre du dispositif une enveloppe budgétaire globale de fonctionnement de ~~95 000 €~~ **72 000 €** pour la période de l'expérimentation, et de mettre en place l'Autorisation d'engagement correspondante*
- *définit les conditions suivantes de soutien à ce dispositif :*

**critères de choix des solutions éligibles : solutions développées dans le cadre de l'appel à projets "TIC et santé 2010" initié par le Département du Bas-Rhin*

**critères de choix des bénéficiaires de l'allocation :*

- . *personne de plus de 60 ans vivant à domicile ou en résidence non médicalisée (hors EHPAD)*
- . *accès Internet ADSL disponible avec point d'accès Wifi*
- . *environnement social et familial permettant les échanges et l'expérimentation des solutions*
- . *engagement d'expérimenter sur une durée de deux ans, possibilité étant laissée de se désengager à l'issue des six premiers mois*
- . *répartition territoriale homogène*

**nature de l'aide :*

- . *allocation individuelle d'environ 400 € par usager testeur correspondant à la prise en charge des six premiers mois d'un engagement de test de deux ans*
- . *intervention limitée à 200 bénéficiaires sur la durée de l'expérimentation.*

Le Conseil Général donne en outre délégation à la commission permanente pour décider des modalités techniques et financières de mise en application de ce dispositif, dans la limite du cadre défini par la présente délibération, et pour attribuer les subventions individuelles.